



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

Annecy, le 18 décembre 2020

PRÉSENTATION DU NOUVEL DU NOUVEL INDICE DE POLLUTION DE L'AIR - ATMO



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.64.47 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

 [@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Inchangé depuis 1994, l'indice de la qualité de l'air au quotidien ATMO évolue dès janvier 2021, en cohérence avec l'indice européen de la qualité de l'air.

L'indice ATMO actuel en bref

L'indice ATMO est un indice national, calculé et diffusé tous les jours pour toutes les villes de plus de 100 000 habitants et certaines agglomérations plus petites. C'est un indice journalier représentatif de la qualité de l'air moyenne de la ville. Son échelle actuelle va de 1 (air très bon) à 10 (air très mauvais). L'indice est calculé à partir de 4 principaux indicateurs de pollution atmosphérique :

- Le dioxyde d'azote (NO₂)
- L'ozone (O₃)
- Les particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10)
- Le dioxyde de soufre (SO₂)

Pourquoi faire évoluer l'indice ?

Créé en 1994 à l'initiative du ministère chargé de l'Environnement et de plusieurs associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air, l'indice ATMO n'a pas évolué depuis sa création (hormis un ajustement d'échelle). Ces dernières années, les citoyens ont exprimé de plus en plus fort le besoin d'avoir une information plus complète, en tout point du territoire, sur la qualité de l'air et ses impacts sur la santé.

Les nouveautés dans les modalités de calcul de l'indice ATMO le rendent plus représentatif de l'état de la qualité de l'air, mais aussi plus en phase avec les attentes des citoyens. Ils peuvent connaître plus finement, près de chez eux, l'état de la qualité de l'air et adapter leurs activités en conséquence.

Les changements majeurs du nouvel indice ATMO

FOCUS SUR LES LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

SUR UNE IDÉE ORIGINALE D'ATMO HAUTS DE FRANCE



*un indice journalier qui prend la valeur du polluant majoritaire

ATMO - 1 / Nouvel indice

Un indice encore plus précis, en tout point du territoire

Le changement majeur du nouvel indice Atmo sera d'informer sur la qualité de l'air en tout point du territoire. Jusqu'à présent, l'indice était calculé pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Dès le 4 janvier, vous pourrez retrouver l'état de la qualité de l'air près de chez vous, à l'échelle de votre commune, sur l'ensemble de la Haute-Savoie

L'intégration d'un nouvel polluant réglementé : les particules fines PM 2.5, aux effets sanitaires avérés







Les particules ultrafines (particules PM2.5, inférieures à 2.5 micromètres) seront désormais prises en compte dans la mesure de l'indice de l'air. Ces particules PM2.5 représentent un enjeu sanitaire important car elles sont plus fines et se logent plus profondément dans les fonctions respiratoires. A noter cependant que si jusqu'à présent, l'indice de la qualité de l'air était calculé en prenant en compte les 4 polluants réglementés précédemment cités, Atmo Auvergne Rhône Alpes mesurait déjà les particules PM 2.5 sur toutes les stations de mesure.

Evolution de l'échelle de calcul

Un nouveau barème fait son apparition, modifiant ainsi l'échelle pour calculer l'indice de la qualité de l'air. Avec le nouvel indice ATMO, l'indice chiffré, que vous aviez l'habitude de retrouver sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône Alpes, sera remplacé par les 6 qualificatifs suivants :

- Bon
- Moyen
- Dégradé
- Mauvais
- Très mauvais
- Extrêmement mauvais

Le code couleur évolue également puisque chacun de ces adjectifs sera associé à une couleur spécifique. Les indices seront représentés par la couleur de leur qualificatif sur la carte de la région.

		BON	MOYEN	DÉGRADÉ	MAUVAIS	TRÈS MAUVAIS	EXTRÊMEMENT MAUVAIS
Moyenne journalière	PM _{2,5}	0-10	10-20	20-25	25-50	50-75	> 75
Moyenne journalière	PM ₁₀	0-20	20-40	40-50	50-100	100-150	> 150
Max horaire journalier	NO ₂	0-40	40-90	90-120	120-230	230-340	> 340
Max horaire journalier	O ₃	0-50	50-100	100-130	130-240	240-380	> 380
Max horaire journalier	SO ₂	0-100	100-200	200-350	350-500	500-750	> 750
							

*Concentrations µg/m³

Comment analyser ce nouvel indice ?

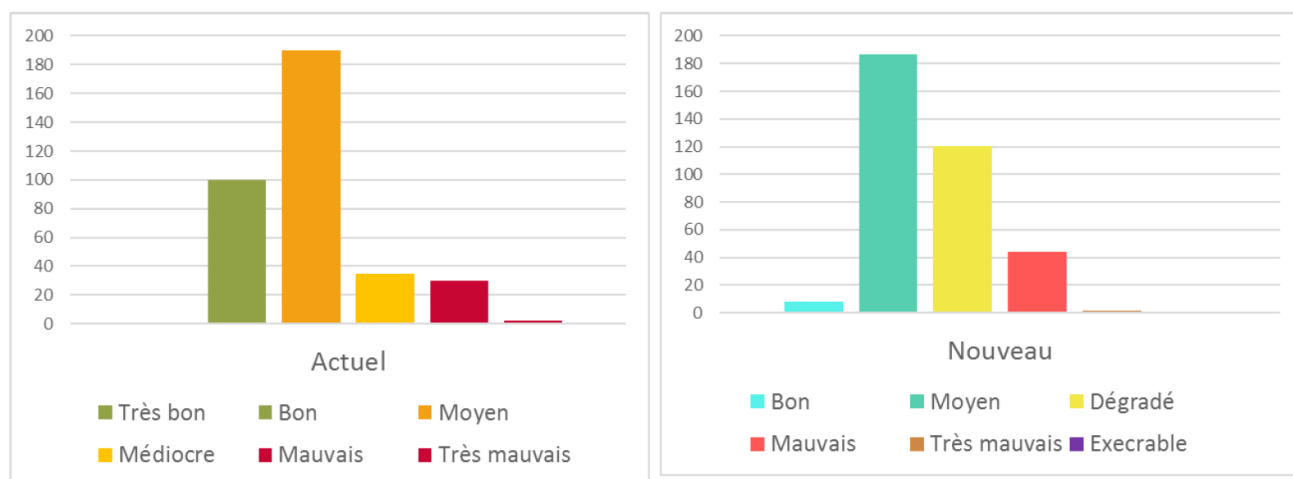
Le nouvel indice agit comme un thermomètre, avec une nouvelle graduation : il donne une représentation différente de la qualité de l'air. La prise en compte des particules fines PM2,5 et les changements de seuils permettent de mieux décrire la qualité de l'air. Le calcul de ce nouvel indice va donc mécaniquement augmenter le nombre de journées avec une qualité de l'air médiocre à mauvaise.

Ce qui peut apparaître comme une augmentation du nombre de jours avec une qualité de l'air moyenne, dégradée, mauvaise ou très mauvaise découle du changement de la méthode de calcul, de l'intégration des PM2,5, et de nouveaux seuils. Cela ne résulte pas d'une dégradation de la qualité de l'air : celle-ci s'améliore nettement en Haute-Savoie depuis 2007.

Pour mieux comprendre ces changements de lectures, comparons les résultats de l'année 2019 dans la communauté de communes du Pays du Mont Blanc entre l'ancien indice ATMO (à gauche) et le nouvel (à droite).

SUR L'ANNÉE, DAVANTAGE DE JOURS QUALIFIÉS DE « MAUVAIS »

Exemple de la CC Pays du Mont-Blanc 2019



Un nouvel indice, une ambition renouvelée

Si ce nouvel indice répond à des exigences d'information et de meilleure prise en compte des PM2,5, il déterminera une nouvelle grille d'analyse/un nouveau référentiel qui malgré l'amélioration continue de la qualité de l'air dans notre département, conduira à une dégradation de notre perception de cette dernière.

En effet, ce qui peut apparaître comme une augmentation du nombre de jours avec une qualité de l'air moyenne, dégradée, mauvaise ou très mauvaise découle du changement de la méthode de calcul, de l'intégration des PM2,5, et de nouveaux seuils. Cela ne résulte pas d'une dégradation de la qualité de l'air, celle-ci s'améliorant de manière continue, notamment dans la vallée de l'Arve.

C'est pourquoi ce nouvel indice, doit constituer le socle d'une ambition renouvelée pour mobiliser l'ensemble des acteurs et des citoyens afin de mettre en œuvre et d'amplifier toutes les actions en faveur d'une meilleure qualité de l'air dans notre département.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

